

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Annie Richard

<https://www.cadre21.org/membres/4416eadcbb6e954e66aca0b>

Date d'obtention : 2020-11-06 18:37:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Lors qu'un élève dévoile une situation de sexto, je suis les étapes de la trousse sexto pour déterminer ce qui c'est passé. Type de photos, intentions, personnes à qui elles ont été envoyés. On ne regarde jamais les photos.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Marche à suivre beaucoup plus claire sur ce qu'il faut faire et ne pas faire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer de poser les bonnes questions grâce au questionnaire. Ces questions sont prévues pour ne pas influencer le discours du jeune.